

IMMIGRATION

Étudiants étrangers, ceci vous intéresse!

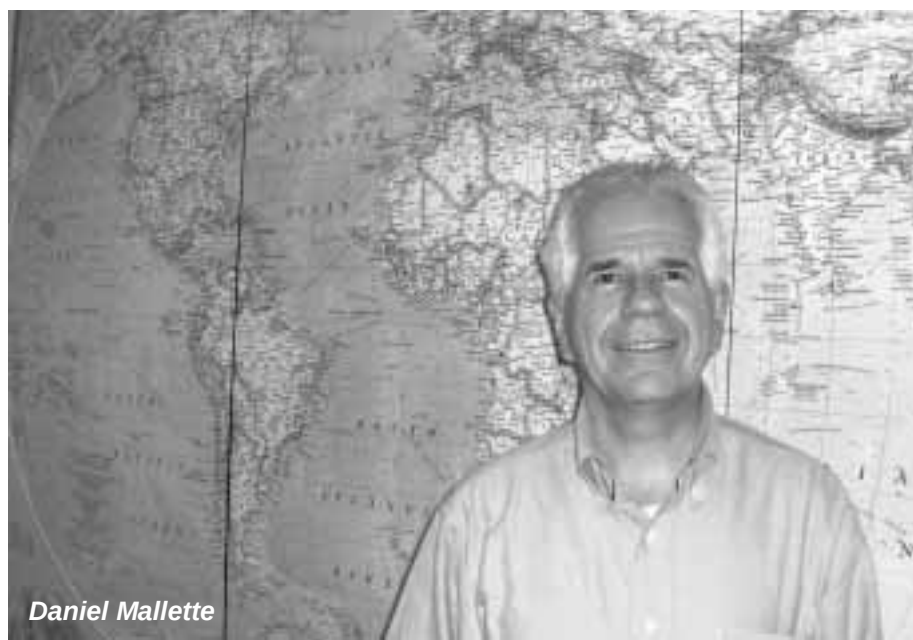
Contrairement aux autres catégories d'immigrants, les étudiants étrangers peuvent soumettre une demande d'immigration à Montréal même!

La Loi concernant l'immigration au Canada stipule qu'une demande d'immigration dans la catégorie économique (travailleur qualifié, travailleur autonome ou gens d'affaires) doit être faite à l'extérieur du Canada. Ainsi, tout requérant de cette catégorie qui veut faire une demande de résidence permanente doit déposer sa demande auprès du consulat ou de l'ambassade du Canada dans son pays de nationalité ou dans le pays où il réside à titre temporaire depuis plus d'un an.

Le gouvernement du Québec a un règlement semblable pour les travailleurs qualifiés, les investisseurs, les entrepreneurs ou les travailleurs autonomes qui veulent s'installer au Québec.

La demande doit être faite auprès d'un bureau du Québec à l'étranger.

Toutefois, au Québec, il existe une exception au règlement précité. Les résidents temporaires au Québec qui ont un permis d'étudiant ou un permis de travail valide peuvent soumettre une demande d'immigration à Montréal. Les étudiants étrangers peuvent soumettre une demande d'immigration à Montréal à la condition qu'au moment de leur entrevue faite à Montréal ils soient en mesure de démontrer qu'ils ont moins d'une année à compléter



Daniel Mallette

pour terminer leurs études collégiales ou universitaires.

Pour un étudiant étranger, faire une demande d'immigration à Montréal présente deux avantages importants. En vertu de la Loi québécoise de l'immigration, il est obligatoire pour un requérant de la catégorie des travailleurs étrangers d'avoir au moins six mois d'expérience de travail. Si un requérant n'a pas d'expérience de travail, sa demande est immédiatement refusée. Or, pour les étudiants étrangers inscrits dans des universités ou collèges québécois, le Ministère de l'immigration

reconnaît six mois d'expérience de travail même si un étudiant étranger n'a jamais travaillé s'il s'avère que cet étudiant au Québec obtiendra son diplôme dans moins d'une année.

Le Québec a mis en application cette règle d'exception puisqu'il considère qu'un étudiant étranger qui a passé plusieurs années au Québec offre d'excellentes perspectives d'intégration et de succès au Québec.

Le deuxième avantage à faire une demande d'immigration pendant un séjour au Québec a trait aux délais

de traitement du dossier. Une demande d'immigration faite à partir d'un pays du Maghreb peut exiger de trois à cinq ans avant d'être finalisée. La même demande au Québec peut être complétée entre 15 et 18 mois. Une entrevue à Montréal peut être faite dans un délai de quatre à huit mois. Par la suite, les formalités médicales et sécuritaires faites au Consulat canadien de Buffalo exigent en moyenne environ huit mois de sorte que l'ensemble de la procédure pour obtenir le visa d'immigrant prend de 15 à 18 mois.

En somme, une demande d'immigration faite à Montréal peut être complétée deux fois plus vite qu'une demande faite à l'étranger.

Enfin, il est également possible dans certaines circonstances pour les résidents étrangers qui sont au Québec pour des séjours d'études de courte durée de déposer une demande d'immigration à Montréal. Pour ces étudiants qui n'ont pas fait des études collégiales ou universitaires au Québec, il est impératif d'avoir au moins six mois d'expérience de travail.

Daniel Mallette,

Président de DALMA Immigration,
info@dalma.ca

Pour le mois de décembre, il se situait à 6,1 %, en chute de deux dixièmes de point. Il a ainsi atteint un niveau jamais vu depuis 30 ans.

Environ 62 000 emplois ont été créés au pays au cours de cette période, dont les deux tiers en Ontario, où le taux de chômage a fléchi de 6,4 % à 6,1 %, retrouvant le niveau atteint à la fin 2005. Le taux d'emplois créés dans la province pour l'année, de 1,8 %, demeure néanmoins sous la moyenne nationale de 2,1 %, en raison notamment du malaise dans le secteur manufacturier.

Au Québec, le recul du taux de chômage de 0,5 % à 7,5 % en décembre s'explique moins par la création d'emplois que par la décision de travailleurs de quitter la population active. En 2006, près de 16 000

personnes se sont ainsi retirées du marché du travail, la majorité pour prendre leur retraite.

Durant l'année au Québec, à peine 34 000 emplois ont été créés, dont la majorité est occupée par des

femmes. Il s'agit d'une augmentation d'à peine 1 %.

C'est encore une fois l'Ouest, avec ses ressources naturelles, qui aura été le véritable moteur économique du pays. En Alberta, malgré une pause en décembre au chapitre de la création d'emplois qui aura permis à l'Ontario de prendre les devants, l'emploi a été en hausse de

6 % en 2006.

Environ 109 000 emplois ont ainsi été créés durant l'année, contre 113 000 en Ontario, qui possède pourtant une population active trois fois plus nombreuse. Le taux de

chômage albertain était de 3,3 % en décembre.

En tout, à travers le pays, pas moins de 278 000 postes à temps plein ont été créés en 2006. Plus des deux tiers d'entre eux ont été occupés par des femmes, dont le taux de chômage a atteint un niveau inégalé, à 4,9 %.

Globalement, le taux de chômage a

reculé d'un demi-point de pourcentage en 2006 au Canada, passant de record en record. Six provinces concluent d'ailleurs l'année avec un taux de chômage à son plus bas en 30 ans.

Plusieurs secteurs de l'économie ont contribué à cette vigueur économique. Dans les secteurs des ressources naturelles, des services aux entreprises, de la finance et des soins de santé, les taux de croissance de l'emploi ont dépassé les 5 %. Les difficultés du secteur manufacturier se sont toutefois poursuivies en 2006, avec une chute de l'emploi de 2,7 % qui touche particulièrement le Québec et l'Ontario.

Source: Radio Canada

Le taux de chômage continue sa plongée au pays